

UNSA'CTUALITE

LES POINTS FORT DU MOMENT

Le syndicat UNSA qui est maintenant aux Négociations Annuelles Obligatoires vous informe que nous avons signé pour 2018 :

il y aura 1% d'augmentation générale

Plus 0,2% pour les femmes en dessous du salaire moyen des hommes

Plus 0,2% pour les cuisinants

La fiche de paye retrouvera de la couleur.

Les salaires seront versés le 2eme jour ouvré du mois.

Nous pourrons prendre 2 acomptes sur le 13eme mois.

La quote –part du 13^{ème} mois payé en décembre sera visible sur la paye de janvier ce qui ne change rien pour les impôts.

Pour la rentrée scolaire, Il y a la possibilité de fractionner les 3H pour accompagner les enfants s'ils rentrent à des dates différentes.

Les droits à congés pour les personnes mariés sont étendus pour les personnes pacsées.

Le congé pour un enfant handicapé court jusqu'aux 26 ans de ce dernier.

Augmentation de 10% de la prime annuelle pour médiance.

Le délai de route ne s'arrête pas aux frontières de la France.

Les fonctions support des sièges auront le même nombre de RTT que les autres.

La direction augmente la part de la cotisation retraite des cadres.

Avec la signature de l'**UNSA** toutes ces avancées vous sont acquises.

L'accord complet est disponible auprès de nos délégués

février 2018